

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-trois mars deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/03/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain FAUCHER), Sylvie AYMARD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Jean-Claude DECOUT (délégation de vote à Claudine LAFOREST).

ABSENTS : Catherine CELESTIN, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-041 : RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT CHARGE DE MISSION « ATTRACTIVITE CENTRES-BOURGS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération 2016-092, que la Communauté de Communes de Noblat dépose un dossier, auprès du GIP Massif Central, dans le cadre de l'appel à projet « Attractivité des Centres-Bourgs ».

Après étude de notre dossier, le GIP Massif Central a décidé de retenir le projet porté par la Communauté de Communes de Noblat et élaboré conjointement avec la commune de Saint-Léonard de Noblat.

La mise en œuvre des actions définies nécessite le recrutement, par la Communauté de Communes de Noblat, d'un chargé de mission « Attractivité des Centres-Bourgs ». Comme cette personne interviendra uniquement sur Saint-Léonard de Noblat, la commune remboursera la totalité des frais liés à cet emploi à l'intercommunalité de Noblat.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le recrutement d'un chargé de mission « Attractivité des Centres-Bourgs » sous contrat d'un an renouvelable dans la limite de trois ans et rémunéré sur la base d'un grade relevant des cadres d'emplois des rédacteurs ou attachés territoriaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le recrutement d'un chargé de mission « Attractivité des Centres-Bourgs » sur la base d'un grade relevant des cadres d'emplois des rédacteurs ou attachés territoriaux pour une durée d'un an renouvelable dans limite de trois ans,

Autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs à la création de ce poste,

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté dans l'emploi créé et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes de Noblat,

Accepte que la commune de Saint-Léonard de Noblat rembourse la totalité des frais liés à cet emploi

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT CHARGE DE MISSION "ACTRACTIVITE CENTRES-BOURGS"

Date de transmission de l'acte : 28/03/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 28/03/2017

Numéro de l'acte : 2017-041 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170323-2017-041-DE

Date de décision : 23/03/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 24 mars 2017

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le : 28.03.17
Publié ou notifié
Le : 28.03.17

Le Président,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE
Alain DARBON



